



Communauté de  
Communes du  
Pays de LUMBRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES**

N°14-02-07bis

L'an deux mil quatorze, le mardi 18 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert CHIQUET, Président, suite à la convocation en date du 6 février 2014.

**Présents :**

Mesdames HUGUET ; CARVALHO ; REMBOTTE ; DELRUE ; MAGNIER ; LAMIABLE ;  
Messieurs GUYOT ; PRUVOST ; VASSEUR ; BOUFFART ; DUWAT ; DENQUIN ; LHEUREUX ; FRANQUE ;  
CRETON ; SENECAT ; GARENAUX ; BRUGGEMAN ; HILMOINE ; CATOEN ; LEROY ; CAPELLE ; SAGNIER ;  
CROQUELOIS ; CHARLEMAGNE ; CLABAUT ; FOURNIER ; MAGERE ; DUCROCQ ; BOURGOIS ; WAUQUIER ;  
EVRARD ; BACQUET ; GALLET ; DENUNCQ ; EVRARD ; LEFEBVRE ; LEMAITRE ; FOURRIER ; BAILLY ;  
DELATTRE ; HOCHART ; OTTEVAERE ; WYCKAERT ; KIELINSKI.

**Absents excusés :**

Madame BERNARD.

Messieurs JOUGLEUX ; COULOMBEL ; BAILLY ; COYOT ; WAVRANT ; DEVIGNE ; DELANNOY ; MONCHY.

**Absents :**

Madame DE JONGHE ; PILLON.

Messieurs LOVERGNE ; DUVIVIER ; DUFOUR ; LONGAVESNE ; BOUFFART.

Monsieur José BOUFFART est élu secrétaire.

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES SERVICES A LUMBRES – DEMANDE  
DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL – PLAN DE FINANCEMENT**

Le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a délibéré en faveur de la construction d'une maison des services qui regroupera le siège social de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, y compris le RAM, et les bureaux de la Mission Locale et de la PMI.

Afin d'accompagner ce projet, il propose que la Communauté de Communes sollicite le soutien du Conseil Régional par l'intermédiaire de sa politique "Pays".

Le montant total de l'opération est de 2.773.912,65 €HT.

Le Président demande au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement global de l'opération,
- De décider de solliciter le Conseil Régional au titre de sa politique "Pays" pour l'obtention d'une aide de 337.000,00 €,
- De l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide financière,
- De l'autoriser à mettre en œuvre les procédures et les documents permettant l'aboutissement du projet.

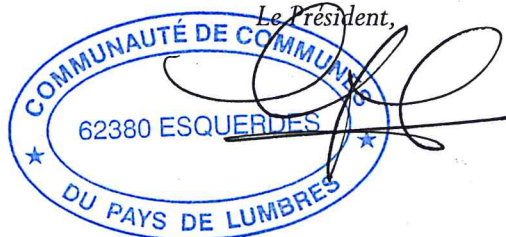
Le plan de financement pour la construction d'une maison des services s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant H.T.		Montant	%
<b>Bâtiment</b>				
Gros œuvre - Terrassements	479 205,78 €	Etat - DETR (25% sur le lot gros-œuvre)	119 801,45 €	4
Ossature bois - Charpente	267 000,00 €			
Bardage - Couverture - Etanchéité	340 899,92 €	Conseil Général	80 000,00 €	3
Menuiserie aluminium	156 368,30 €			
Isolation - Plâtrerie - Faux-plafonds	108 695,65 €	CAF (80% sur la partie RAM - 558.439€ x 80%)	446 000,00 €	16
Menuiserie intérieure - Agencement	129 525,54 €			
Carrelage - Faïence	38 936,89 €	Conseil Régional	337 000,00 €	12
Peinture - Signalétique	52 860,87 €			
Sol souple	25 279,71 €			
Charpente métallique - Serrurerie	209 951,72 €			
Courant fort - Courant faible	138 737,28 €			
Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire	210 000,00 €			
Sous-total	2 157 461,66 €			
<b>VRD et Paysage</b>				
VRD	374 670,50 €			
Paysage	56 435,49 €			
Sous-total	431 105,99 €		Sous-total	982 801,45 € 35
<b>Maîtrises d'œuvre et bureaux de contrôle</b>				
Maîtrise d'œuvre	152 100,00 €	Autres		
Maîtrise d'œuvre VRD	19 000,00 €	Emprunt	1 000 000,00 €	36
Contrôle technique	9 575,00 €	Fonds propres	791 111,20 €	29
Coordonnateur SPS	4 670,00 €	Autres		
Sous-total	185 345,00 €		Sous-total	1 791 111,20 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 773 912,65 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 773 912,65 €</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTE** les dispositions énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
062-246201016-20140218-14-02-07bis-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2014  
Date de réception préfecture : 05/03/2014